

Date de la convocation : 02/02/2026

Nombres d'administrateurs : 13

Présents : 9

Absents : 4

Dont absents représentés : 0

Nombre de voix exprimées : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération Numéro :
2026-001

OBJET :
Débat d'Orientation
Budgétaire 2026

Secrétaire de séance :
Delphine CASTINEIRA
Directrice CCAS

Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 23/02/2026.....

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Marie-Laure BELTRAN, M. Bernard BLANC, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ, Carmen FARJAS, Mme Isabelle BUFFET-PICHON, Mme Farah CASTANIER.

Exposé des motifs :

Vu l'article L. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles
Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales

Considérant, qu'un débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif ;

Considérant, que ce dispositif a pour objectif de permettre les débats autour des projets du CCAS de Servian et de l'EHPAD L'Ensolelhada ;

Considérant, que le document préfigure les inscriptions de crédits en Dépenses et en Recettes pour les budgets primitifs de l'année 2026 du Budget Principal et de son Budget Annexe.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- A pris connaissance du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté par M. le Président,
- A débattu des enjeux déroulés au cours de la séance confirmant les nouvelles orientations budgétaires du CCAS de Servian
- A approuvé à l'unanimité le contenu de ce rapport

Les débats sont retranscrits dans le procès-verbal de la séance.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.
Christophe THOMAS

